

LA PERSEVERANTE

Société Gymnique

18 rue St Pavin des Champs 72000~LE MANS Tél: 02.43.23.27.25 mail: contact@laperseverante.fr site: www.laperseverante.fr

Règlement intérieur

Renseignements Généraux

- La salle municipale Alfred Pelen est mise gracieusement à notre disposition par la municipalité à des horaires prédéfinis. L'entretien et le nettoyage sont assurés par ses services.
- Le matériel (propriété du club) présent dans cette salle, est mis à votre disposition pour que vous puissiez pratiquer votre sport dans les meilleures conditions. Afin de le conserver en bon état, il est impératif d'en prendre soin et de le respecter.
- L'association décline toute responsabilité pour tout vol ou dégradation dont pourraient être victimes ses adhérents dans les salles, vestiaires, parkings, etc. Il est recommandé de pratiquer la gymnastique sans bijoux, et de venir au gymnase sans objet de valeur.
- Afin de permettre à votre enfant d'être entraîné dans les meilleures conditions, nous vous demandons de bien vouloir respecter les horaires donnés par son moniteur. Si votre enfant ne peut assister à un cours, vous devez aviser le club.
- Sauf autorisation, pour des raisons de sécurité, vous devez accompagner et reprendre votre enfant à l'intérieur du gymnase.

Je soussignéà quitte le gymnase à la fin de l'entrainement, et décharge la Persévérante de toute responsabilité.	
Fait àLe	Signature

- En cas d'absence de l'encadrement (tout motif), notre association ne pourrait être tenue responsable d'un éventuel accident survenant à votre enfant dans le gymnase ou sur le trajet de retour à votre domicile.
- Chaque adhérent se doit d'avoir un comportement correct vis à vis des autres, des moniteurs, et des responsables du club. La direction du Club se réserve le droit de prendre des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion. Cette sanction ne donne lieu à aucun remboursement.
- La présence des parents aux entraînements ne doit pas perturber les objectifs des entraîneurs. En cas de contestation, le comité directeur sera seul juge.

Compétitions

- En cas d'Adhésion en Gymnastique compétitive, la participation aux compétitions est obligatoire. Un éventuel forfait non justifié (hors certificat médical) entraîne une amende forfaitaire (selon le barème fédéral imposé) d'un minimum de 30€, qui vous sera obligatoirement facturée. Le désistement pénalise le club, les autres membres de l'équipe et l'entraîneur.
- La tenue gymnique aux couleurs du club est obligatoire pour les compétitions par équipe. Elle est vendue par le club. Renseignez-vous au secrétariat. <u>Filles</u> : justaucorps, <u>Garçons</u> : Léotard, short et sokol
- Pour la gymnastique loisir il est possible d'acquérir, auprès de notre boutique, une tenue aux couleurs du club.

Accidents

Un accident sportif ne peut être pris en charge qu'après validation de l'adhésion par la délivrance du certificat médical obligatoire justifiant la pratique de la Gymnastique.

NOUVEAU En cas d'accident, au cours d'un entraînement, ou d'une compétition, vous devez :

➤ Déclarer en ligne sur le site www.ffgym.com rubrique Espace Licencié l'accident dans les 5 jours : identifiant 52072.038.nnnnn (votre numéro de licence disponible auprès du secrétariat).

<u>Festivités</u>

Notre club organise chaque saison différentes animations sportives ou festives ; la présence des parents et des adhérents est un encouragement pour les enfants, leurs moniteurs et les bénévoles de l'association.

Assemblée Générale

Nous vous demandons de bien vouloir assister, à cette réunion statutaire qui permet un dialogue parentsmoniteurs-responsables de l'association.

Votre présence est un appui important au club, pour ses démarches auprès des administrations et des élus locaux.

Notre club est une association « loi 1901 ». Le comité directeur est constitué exclusivement de bénévoles. L'encadrement technique est composé d'entraîneurs bénévoles ou professionnels formés par le club auprès de la Fédération Française de Gymnastique.

Aussi nous avons besoin du concours de tous. Faites vous connaître si vous pouvez nous aider en donnant un peu de votre temps.

Paiement

La présence à deux entraînements ainsi que la délivrance d'une attestation vaut adhésion pleine et entière ; il ne pourra être procédé à aucun remboursement. L'inscription ne sera validée qu'après le règlement des sommes dues. L'entraînement ne sera autorisé qu'après validation des dossiers complets. (pour tout dossier incomplet, dès la troisième séance, La Persévérante pourra refuser l'accès à l'entraînement)

Droit à l'image

Je soussigné(e)	
représentants,, et toute personne agissant avec l'autoris publier sur le site internet de l'association toutes les phot	•
enfants	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
la période de mon adhésion aux sections, quel que soit let être compétent(e) à signer ce formulaire en mon propou mes enfants nommé(s) ci-dessus. J'ai lu et compris to	pre nom Et, ou En tant que tuteur légal pour mo
Fait à Le	Signature

Communication

Tout adhérent qui transmet son adresse mail à La Persévérante accepte par le fait toute communication par messagerie Internet avec notre association (message dont la provenance est « Gest'Gym de la part de la Persévérante » à ôter de la liste des mails indésirables), réception d'informations administratives, annonces festives et compétitives, et relations techniques avec les entraîneurs.

Le Comité de la Persévérante.



18 rue Saint Pavin des Champs – 72000 Le Mans

Tel: 02.43.23.27.25

Mail: contact@laperseverante.fr
Site: www.laperseverante.fr



